

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CF2654

présenté par

Mme Battistel, Mme Rouaux, Mme Pantel, M. Viry, Mme Jourdan, Mme Mercier, M. Mazars,
Mme Santiago, M. Echaniz, M. Potier, M. Fégné et Mme Rossi

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.